

(19) Monsieur LÉPAUMIER Louis. Propriétaire au Bourgeon commune de Nagry-Cours. y a projeté de transformer plusieurs bâtiments en logements et pour cette raison un offre complètement au projet éolien déposé par Nordex.

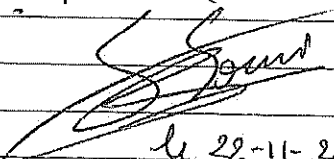
(A) L'image du département ( voulu par le conseil général ) est celle d'un paysage forestier et avec beaucoup d'hydrographie : vert pays des eaux vives. Pour cette raison beaucoup de habitants viennent à cheval sur cause de la tranquillité et aussi de plus modern. Construction des parcs éolien constitue une nuisance visuelle, auditive, patrimoniale qui n'a été mesurée que très partiellement dans les documents présentés. L'expérience des parcs autour de Bourges ou d'Orléans peut servir d'exemple.

(B) La rentabilité financière de l'opération est totalement illusoire car, pour le moment, les installations et fournisseurs d'énergie coûtent énormément de subventions (EU et FR) qui permettent un équilibre fragile. A l'inverse, l'analyse réelle montre que ce n'est pas rentable sauf si il s'agit de parcs situés en bord de mer ( Pays Bas, GB par exemple). Dans nos Fens cela ne correspond pas à une opération rentable dans le temps.

(C) Pour le moment 4 éoliennes sont projetées, les différentes variantes en proposent des nombres variables. Une fois un petit parc installé il n'y aura plus d'enquête véritable pour son extension et dès lors sans restriction comme à Orléans. Dans pour éviter une pollution il ne faut pas accepter une première installation.

(D) L'identité rurale du territoire entre Loire et Allier n'a pas été examinée au point de vue historique dans le dossier et on ne regarde les apports humains depuis 30 siècles, rien n'est venu banaliser le paysage par ce parc éolien. Chaque époque a bénéficié d'apports remarquables (dernier en date le cabinet de F2 de Nagry-Cours).

LÉPAUMIER Louis  
7 rue Roger Coland  
75005 PARIS

  
le 22-11-2018

(20)

Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Langeron pour plusieurs raisons. Tout d'abord la proximité du hameau de Dhéris situé à 550m d'une éolienne ses habitants sont soumis au bruit, à l'effet stroboscopique et bien sûr un fort impact visuel et autres effets sur leur santé dont on ignore encore l'importance du fait qu'aucune enquête de l'ARS n'a été menée.

Ensuite Langeron se situe à environ 10 km de sites remarquables comme le village d'Appremont et son château, le château de Meauce, le lac d'Allier classé site Natura 2000, mais le plus impacté se trouve à seulement 1 km 700 d'une folienne, il s'agit du château de Villars.

Enfin l'impact négatif sur la faune et la flore, plusieurs espèces végétales sont classées comme menacées ou en voie de disparition, idem pour les oiseaux où 38 espèces ont été recensées. A l'heure où on réintroduit des animaux comme l'ours ou le loup on va par ce choix précipiter le déclin de cette faune et flore. A noter le problème des grues cendrées qui viennent séjourner l'hiver sur Langeron et ses environs près de 7000 individus recensés ! à savoir qu'il s'agit aussi de cootier migratoire de ces oiseaux qui s'étend sur 30 km seulement; même si NORDEX prévoit l'arrêt des éoliennes les jours de passage des grues, nous restons septique quand à leur application, il y a aussi le problème des cigognes qui dès fin Mars (quand les grues s'en vont) arrivent elles pour les beaux jours. C'est pour quoi nous sommes fort surpris du choix de Langeron au vu des enjeux et des risques encourus, pour l'homme, la faune et flore et l'attrait touristique.

D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Noltebaert 2 rue St Justin Langeron

Noltebaert

Noltebaert

Permanence du Commissaire enquêteur le mardi 28/11/2028  
de 09H à 12H

21

Monsieur FOURGEROUX Claude

3 rue des Acacias

58240 LANGERON

En France actuellement l'énergie électrique est fournie à  $\approx 75\%$  par "le nucléaire". Il est fortement question de réduire ce mode de production dans les années à venir, alors que nos besoins en électricité augmentent considérablement. Quels autres moyens de production pour l'instant ? ...

L'éolien apparaît comme une source majeure pour pallier à ce déficit d'énergie (disponible à volonté, non polluant) pas de fumée pas de gaz nocifs. C'est aussi compatible avec notre dépendance des matières premières (gaz - charbon) importées et éviter une double pollution.

L'éolien est une énergie propre, disponible sur place.

Ne tournons pas le dos à l'avenir - Claude FOURGEROUX

(22) Monsieur Henri Lauerich demeurant à ST Pierre L'Écluse  
mon numéro 2 cuisine

- la pièce (cuisine n°2)

- celui de Madame Evelyn Lauerich, demeurant à la même adresse  
(cuisine n°3)

LCC

(23) Monsieur Jean Julien, Madame Morgane Roche  
2, rue d'Alligny 58240 Langeron.

Nous sommes pour l'installation du Parc Éolien.

C'est un enjeu majeur pour l'environnement, de passer à des énergies renouvelables. L'avantage de celle-ci :

- Aucune pollution Atmosphérique

- A 98% recyclable

- En ce qui nous concerne : pas de gêne sonore ou visuel.

C'est en accord avec notre projet de construction écologique.

AVIS FAVORABLE

*Roche*

P.S. : il est grand temps de faire grâce aux pollutions du nucléaire pour un avenir écologique de nos enfants.

(24) M<sup>me</sup> Triand Georges 15 rue des Armes  
D<sup>me</sup> Langeron.

Étant à 500 m de l'école la plus proche, cela nous gêne pour la vision les nuisances.

Il ne faut pas oublier les nappes phréatiques car nos puits sont alimentés par ces sources venant de la RN7.

A la fin du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre nous gêne pas. En ce moment les champs sont envahis par les graminées qui y vivent une partie de l'année.

Peut-être avant nous droit à des indemnités car notre maison perdra de la valeur.

*Triand*

*Gu*

Monsieur et Madame Michèle Robert

(25)

Je suis en retraite à Dhéris commune de Langeron.  
 Je suis muni d'un Pacemaker pour raison de Santé, j'ai  
 acheté ma maison à Dhéris pour me reposer depuis 14 ans  
 mon cardiologue m'ayant recommandé de faire de la marche  
 tous les jours. Je suis donc accompagné de mon chien  
 l'emprunte le chemin de randonnée ou autre lieu la  
 première éolienne à 90 mètres, je n'aurai les effets secondaires  
 pour mon pacemaker et mon chien de plus 2000 mètres  
 tout l'hiver entre Magny, Corbas, St-Tibère le Moulin  
 Dhéris, Mars, S'Allier et Langeron.

*Michèle*

*Séptim*

(26)

Renseignements pas forcément opposés au projet lorsqu'il  
 nous a été présenté. Puis nous avons pris le temps  
 d'étudier les avantages et les conséquences sur notre  
 vie.

Beaucoup trop de questions restent actuellement  
 sans réponse.

par ex: l'impact sur notre santé, les nuisances  
 sonores... (aucune étude valable pour l'instant!)  
 Nous sommes également soucieux du devenir des  
 éoliennes dans 20 ans et leur démantèlement.

Est ce que les propriétaires des terrains auront les  
 moyens de les enlever si la société disparaissait?  
 sinon est-ce à la charge de la commune?

Que faire des éoliennes rouillées et abandonnées?  
 et des socles béton?

Est ce qu'il y a aura encore des habitants à  
 Dhéris qui pourraient vivre dans une friche  
 industrielle? Les propriétaires des terrains qui  
 n'habitent pas sur place (Paris, Varennes Vauzelle...)  
 en ont-ils pris conscience?

Nous sommes donc opposés à ce projet mais nous  
 sommes prêts à réfléchir ensemble sur le renouvellement  
 des énergies sur la commune et sur les économies que  
 nous pourrions réaliser en énergie électrique ou autres...

*Tibère Rich*

in et Mme St Tibère de Dhéris

27 ELVIRE de CASSE BRUSSAC, Château d'Apremont  
18 150 Apremont / Allier

Apremont sur Allier est, comme chacun sait, l'un des sites touristiques majeurs de la région, situé aux confins de la Nièvre et du Cher. de projet : "Parc éolien des Portes du Nivernais" offre un choix très clair :

- satisfaire quelques personnes, une société étrangère, le ou les propriétaires des terrains concernés, éventuellement la commune concernée, en construisant 4 éoliennes, les plus hautes de France, en détruisant l'environnement, le tourisme, en déroutant un corridor majeur d'oiseaux migrateurs,

ou

réfléchir intelligemment à l'état actuel et futur de ces lieux.

Propriétaire du château d'Apremont qui, comme son nom l'indique, domine l'Allier et d'où, contrairement à ce qu'on <sup>prétend</sup> ~~prétend~~ mensongèrement ce projet, on verra parfaitement ces éoliennes, je ne peux que rappeler quelques faits : ce château, classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, a été ouvert au public de 1980 à 2002, fermé pour l'instant en raison de travaux de toiture et de soutènement est appelé à rouvrir au public qui profite néanmoins de la promenade sur les remparts (37 000 visiteurs payants) justement en vue de ces éoliennes !

on nous répète à longueur de discours que nous sommes les acteurs indispensables de cette seule industrie florissante, le tourisme, alors il faut choisir :

150 000 promeneurs à Apremont, seul village du cher et de la Nièvre classé dans "les 100 plus beaux villages de France" un corridor de migration sans pareil, rives et Bec d'Allier classés, loisirs silencieux (laire à vélo, descentes en canoës), emplois liés au tourisme, à la gastronomie et aux forêts

ou

Quatre monstres mal placés !

Messieurs les décideurs, l'avenir vous jugera !

Elvire de Cassé Brussac

(28) Déposition faite le 28/11/18 d'un document de 7 pages. J. M... L. Saint-Arroman  
cours n° 4 G.C.C.

(29) Déposition faite le 28/11/18 d'un document de 3 pages. B. Saint-Arroman.  
B... Cours n° 5 G.C.C.

(30) Déposition faite le 28 Novembre 2018 à Monsieur le Commissaire Enquêteur d'un document de 20 pages  
ANA SOFIA DE VASSAL  
HABITANT LE CHATEAU DE VILLAS

Avec demande d'information sur l'état actuel la rentabilité des parcs éoliens existants en France et leurs études provisionnelles respectifs

Cours n° 7 G.C.C.

(31) Recit d'un cours n° 6 (7 pages) par Monsieur Saint-Arroman  
G.C.C.

Fon de la semaine à 12h30  
G.C.C.

F...